



INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE LYON

ARRÊTÉ 2026-07

CANDIDATURES ET MODALITES DE DESIGNATION DE LA PROCHAINE DIRECTRICE OU PROCHAIN DIRECTEUR DE L'INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE LYON A COMPTER DU 1^{ER} JUILLET 2026

La Directrice de l'Institut d'études politiques de Lyon,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles [D. 741-9](#) à [D. 741-11](#) ;

Vu le [décret n° 89-902 du 18 décembre 1989 modifié](#) relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif, établissements-composantes ou associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements, notamment ses articles 9 et 20 ;

Vu l'[arrêté nor : ESR2117236A du 24 juin 2021](#) portant nomination de la directrice de l'Institut d'études politiques de Lyon ;

Vu l'[avis de vacance des fonctions de directeur de l'Institut d'études politiques de Lyon](#), publié le 24 décembre 2025 au Journal officiel de la République française ;

Vu l'arrêté d'établissement [n° 2026-01](#) du 5 février 2026 relatif aux modalités de candidature aux fonctions de directeur ou de directrice de Sciences Po Lyon, vacantes à compter du 1^{er} juillet 2026 ;

Vu le Règlement intérieur de l'IEP de Lyon, notamment son article 19,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Candidatures

Une candidature a été déposée à la suite de l'avis de vacance des fonctions de directeur ou de directrice de l'IEP de Lyon publié au Journal officiel du 24 décembre 2025 et de l'arrêté d'établissement n° 2026-01 susvisés :

- Celle de Madame Hélène SURREL.

La candidature est recevable.

Article 2 : Publication des candidatures

La lettre d'intention, le CV accompagné d'une notice des travaux ainsi que le projet argumenté pour l'établissement de la candidate sont communiqués aux personnels administratifs, enseignants et enseignants-chercheurs, aux usagers et aux membres du Conseil d'administration.

Article 3 : Campagne

Des assemblées générales permettant à la candidate de présenter son projet et d'en échanger avec la communauté de Sciences Po Lyon sont programmées selon le planning suivant :

- Présentation du projet et discussion avec les personnels administratifs et techniques :

mardi 31 mars 2026, de 11 h 30 à 13 h

- Présentation du projet et discussion avec les enseignants et enseignants-chercheurs :

mardi 7 avril 2026, de 17 h 30 à 19 h

- Présentation du projet et discussion avec les étudiants et étudiantes :

jeudi 9 avril 2026, de 18 h à 19 h 30

La campagne s'ouvre à compter de la publication du présent arrêté jusqu'au 23 avril 2026 inclus.

Article 4 : Proposition de nomination de la directrice ou du directeur

La directrice ou le directeur de l'IEP de Lyon est nommé, sur proposition du Conseil d'administration, par arrêté du ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace, pour une durée de cinq ans, immédiatement renouvelable une fois.

La proposition du Conseil d'administration est formulée à l'issue d'un vote.

Article 5 : Séance extraordinaire du Conseil d'administration

Dans le cas d'une candidature unique, un seul Conseil d'administration extraordinaire est prévu pour la présentation du programme de la candidate et le vote, soit le vendredi 24 avril à 14 h.

Article 5 : Déroulement du vote

La décision du Conseil d'administration de proposer une personne au poste de directrice ou directeur se prend à la majorité des membres présents ou représentés. Elle est transmise dès qu'acquise au ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace.

Le vote a lieu, en présence de la candidate, à bulletins secrets préimprimés ; des bulletins blancs sont également mis à disposition des membres du Conseil d'administration.

Le vote intervient à l'issue d'une présentation par la candidate de son projet pendant 20 minutes au maximum et d'échanges avec les membres du Conseil d'administration 40 minutes au plus. Le président du Conseil d'administration veille à assurer la bonne tenue des débats.

Article 7 : Publication de l'arrêté


Le présent arrêté est publié sur le site internet de l'Institut d'études politiques de Lyon, affiché en salle du personnel, dans l'atrium du bâtiment pédagogique de Lyon et au DEPT de l'Université Jean Monnet de Saint-Étienne et diffusé aux membres du Conseil d'administration.

Article 8 : Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

À Lyon, le 17 mars 2026

La Directrice de l'IEP de Lyon

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'H. Surrel', is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text 'SCIENCES PO LYON' in a stylized font.

Hélène SURREL